

**PROCES-VERBAL DU 29 AVRIL 2025**

L'an deux mil vingt-cinq, le **vingt-neuf avril à dix-neuf heures trente**, les membres du conseil municipal de la commune de Le Mesnil au Val se sont réunis dans la salle du conseil sur la convocation qui leur a été adressée par Mme Evelyne MOUCHEL, Maire.

Etaient présents : M<sup>me</sup> Evelyne MOUCHEL, *Maire*, Mme Pascale COUVREUR, 1<sup>ère</sup> adjointe, M. Bruno LECONTE, 2<sup>ème</sup> adjoint, Mmes Janique SIMON, Nathalie LUCE, Barbara DUBUISSON Mrs Marc MAHIER et Rudy ALEXANDRE.

Absents excusés : Mmes Myriam CAVRET (pouvoir Nathalie LUCE), Céline VASTEL (pouvoir Marc MAHIER), Mrs Rémy CARRIER (pouvoir Pascale COUVREUR) et Frédéric GOHEL (pouvoir Bruno LECONTE).

Absent non excusé : David CHOUIPPE.

Mme Pascale COUVREUR est désignée secrétaire de séance.

Approbation du procès-verbal de la réunion du 02 avril 2025.

**I – DEVIS PASSERELLE – Délibération**

Monsieur LECONTE Bruno présente à l'assemblée deux devis relatifs à la création de la passerelle de franchissement de la Saire.

Entreprise GUILLOUX : 2 764.00 € HT soit 3 316.80 € TTC

Entreprise POINT P : 2 619.68 € HT soit 3 143 € TTC

Mme Nathalie LUCE ne prend pas part au vote par conflit d'intérêt.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité,

**DÉCIDE :**

- De retenir le devis de l'entreprise : GUILLOUX pour un montant de 2 764.00 € HT soit 3 316.80 € TTC

**II – RAPPORT PLUI NORD COTENTIN ZONAGE DE LE MESNIL AU VAL –  
présentation**

Mme Le Maire porte à connaissance le zonage de le Mesnil au Val prévu dans le rapport du PLUI Nord Cotentin à l'assemblée.

Le Conseil Municipal en prend connaissance.

Tous les sujets ayant été abordés, la séance est close à 21h20